

**FAITS SAILLANTS DE LA SÉANCE DU 17 août 2010**

**ORIENTATION 1 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES POUR LES QUALIFIER ET LES DIPLÔMER.**

**Réouverture de deux groupes en fonction de l'actualisation de la population scolaire**

Le directeur du Service de l'enseignement, M. Yannick Roy a dressé le portrait actuel de la population scolaire pour la rentrée. C'est 3 239 élèves qui entreront en classe prochainement soit 1751 dans les 20 écoles primaires et 1488 dans les trois secondaires. Il s'agit d'une diminution de 64 élèves par rapport à l'année dernière. Plus précisément, cette perte se situe au secondaire puisque le nombre d'entrées à la maternelle, 35 écoliers de plus comparativement à l'an passé, comble exactement le nombre d'élèves en moins au primaire. À la lumière des nouvelles données et du plan triennal d'organisation scolaire, les commissaires ont pu rouvrir le groupe de maternelle de l'école Des Coteaux et celui de 2<sup>e</sup> année à l'école NDSC de Barraute. Donc au total en comparaison avec l'an passé, l'organisation scolaire compte un groupe de plus au préscolaire, un même nombre de groupes au primaire et une diminution de trois au secondaire.

**Dépôt d'un projet de politique relative aux demandes de congés**

La directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Hélène Turcotte, a présenté aux commissaires un projet de politique relative aux demandes de congés sans traitement pour fins touristiques ou pour des raisons personnelles. Bien que la CSH dispose d'un droit de gérance à ce sujet, elle désire préciser un cadre d'application afin d'assurer une équité au sein des membres du personnel par rapport à cette demande. Ce nouvel outil répond également à un besoin d'ajustement des pratiques de gestion de la commission scolaire. Rappelons qu'il y a quelques années ces congés n'étaient pas permis au sein de l'organisation, et ce, afin d'assurer une stabilité de prestation auprès des élèves. Cette préoccupation demeure et se complexifie grandement avec le manque de ressources qualifiées dans certains secteurs. Cependant considérant les nouvelles réalités socioéconomiques, l'offre de voyager devenant plus accessible et le besoin des membres du personnel de se reposer pour faire des réserves d'énergie, cet outil concilie les besoins de chacun. Cette politique prévoit donc que l'obtention d'un congé sans traitement sera considérée en fonction des quatre facteurs suivants : le statut d'emploi; l'impact sur les services rendus à l'élève, la possibilité de remplacement ou des mesures alternatives et la planification stratégique des ressources humaines. Sommairement, elle établit également que la durée maximale de ce congé est de 7 jours ouvrables consécutifs et que ce privilège sera permis qu'une seule fois par année. De plus, cette demande doit être faite par écrit à son supérieur immédiat dans un délai raisonnable. Le dépôt de ce projet de politique enclenche le processus consultatif interne.

**ORIENTATION 3 MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES SERVICES DANS UN CONTEXTE DE DÉCROISSANCE SCOLAIRE EN CONSIDÉRANT LES RESSOURCES DISPONIBLES.**

**Plan de réduction de la taille de l'effectif et des dépenses de nature administrative**

Les commissaires ont reçu les lignes directrices concernant les mesures à prendre afin de réduire les dépenses de fonctionnement de nature administrative ainsi que la taille des effectifs du personnel d'encadrement et administratif. En fait avant le 30 septembre prochain, la commission devra soumettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, son plan pour diminuer d'ici 2013 au moins 10 % de ses dépenses de nature administrative et son plan de réduction de la taille de son personnel d'encadrement et administratif en privilégiant l'attrition. En résumé, ces mesures identifient dans le premier cas une diminution de 25% dès 2010 des dépenses de publicité, de formation du personnel d'encadrement et administratif et de déplacement. Dans le second cas, elles privilégient la libération d'un poste de personnel d'encadrement ou administratif pour deux départs à la retraite, tout en s'assurant que la commission scolaire demeure en mesure de répondre à sa mission.

**Octroi de contrat pour la réfection de la toiture de l'école secondaire Natagan**

Les commissaires ont retenu la soumission de l'offre du soumissionnaire conforme, Les Industries Pard, pour effectuer la réfection de la toiture de l'école secondaire de Natagan. Ces travaux seront réalisés au coût de 79 000 000 \$.